



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 2 octobre 2023, le règlement #2023-006 modifiant le règlement #2018-005 sur la gestion contractuelle.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 9^e jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Alexandra Dupont
Directrice générale